

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/10/23-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 octobre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de contrats et conventions,

Considérant que la présente délibération n'entre pas dans le champ de la délégation susvisée,

DÉCIDE :

**OBJET : Liste des marchés à lancer en 2018 d'un montant
égal ou supérieur à 5 000 K € HT**

Le conseil d'administration approuve les modalités de passation d'un accord-cadre relatif aux prestations «gardiennage et sécurité incendie».

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 3 voix contre.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 23 octobre 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

